



ACADÉMIE DE CRÉTEIL

Liberté
Égalité
Fraternité

Sécurité routière

Instruction du 30 novembre 2023 relative à la sécurité routière dans l'académie de Créteil

Rectorat de l'académie de Créteil

Affaire suivie par Sori DEMBELE, IEN STI Référent académique à la sécurité routière

Tél : 06 33 89 03 92

Mél : sori.dembele@ac-creteil.fr

Texte adressé à mesdames et messieurs les proviseurs des lycées, lycées professionnels, les directeurs d'EREA et de l'ERPD, mesdames et messieurs les principaux des collèges, mesdames et messieurs les directeurs d'école du public et privé.

S/c de mesdames les inspectrices d'académie et de monsieur l'inspecteur d'académie, directrices académiques et directeur académique des services de l'Éducation nationale de Seine-et-Marne, de Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne.

Références :

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000000461817/>

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000037407389/>

https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000006526448#:~:text=Afin%20de%20permettre%20aux%20%C3%A9l%C3%A8ves,premier%20et%20du%20second%20degr%C3%A9.

https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000006526454/

Annexes :

Le document général d'orientations « DGO » quinquennal 2023-2027 définit les enjeux en matière de sécurité routière pour chaque département. Le « DGO » permet de décliner ses actions à travers du plan départemental d'actions de sécurité routière (PDASR) annuel.

La délégation à la sécurité routière a rendu obligatoire pour l'ensemble des départements quatre enjeux :

- **les deux-roues motorisés,**
- **les conduites à risque** : alcool, stupéfiants, vitesse et non-respect des priorités, distracteurs (l'usage du téléphone principalement),
- **les nouveaux modes de mobilité dite "douces"** : Vélo (y compris à assistance électrique), engins de déplacement personnel motorisés et la marche,
- **le risque routier professionnel.**

Deux autres axes d'intervention ont été déterminés au regard des enjeux propres à chaque département pour la réalisation d'actions au plus près des besoins du territoire.

Afin d'élaborer votre appel à projet lié au plan départemental d'actions de sécurité routière (PDASR 2024), je vous informe que vous pouvez communiquer vos projets de prévention et de sensibilisation à la sécurité routière pour lesquels vous souhaitez solliciter une demande de subvention.

Vos demandes devront parvenir au plus tard **le samedi 03 février 2024** à partir du formulaire accessible sur le site des services de l'État à l'adresse suivante :

Pour la Seine Saint-Denis (93):

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/appel-a-projets-plan-departemental-d-actions-de-se>

Pour la Seine et Marne (77):

<https://www.seine-et-marne.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Education-et-securite-routieres/Politique-departementale-de-Securite-routiere/Politique-departementale/Plan-departemental-d-actions-de-securite-routiere-PDASR/Appel-a-projets-dans-le-cadre-du-Plan-Departemental-d-Actions-de-Securite-Routiere-2024>

Cette procédure dématérialisée requiert de compléter le Cerfa 12156_06 et de fournir les pièces justificatives (RIB, devis) à la demande.

https://www.seine-et-marne.gouv.fr/contenu/telechargement/59745/498320/file/Cerfa%2012156_06%20Janvier%202022-2.pdf

La coordination départementale sécurité routière se tient à votre disposition pour tout complément d'information.

Vous trouverez ci-joint les référents préfectoraux à la sécurité routière :

Seine-Saint-Denis 93	Val de Marne 94	Seine et Marne 77
Référents préfectoraux		
Mme Renée CARRIO renee.carrio@developpement-durable.gouv.fr Mme Karine CAMPISI-PEREZ karine.campisi@developpement-durable.gouv.fr	M. François BOLLENGIER francois.bollengier@developpement-durable.gouv.fr	Mme Aurélie SIMONIN aurelie.simonin@seine-et-marne.gouv.fr

Le référent académique à la sécurité routière

Sori DEMBELE